

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**Réunion du 24 mars 2016**

L'an deux mil seize, le vingt quatre du mois de mars à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre d'Amilly se sont réunis à la Mairie en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11, et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, le 21 mars 2016.

Étaient présents : Mesdames Bastel Fanny, Berthommé Suzette, Monsieur Courboulay Vincent, Mesdames Dubois Nathalie, Fèvre Céline, Géraud Marie-Elisabeth, Larelle Joëlle, Messieurs Boisson Jackie, Madeira Claude, Perez Joaquim formant la majorité des membres en exercice,
Le conseil étant composé de 10 membres.

Présents : 10

Votants : 10

Désignation du secrétaire de séance : A l'unanimité Madame Géraud Marie-Elisabeth été élue secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 20 h 40

Tous les membres du Conseil Municipal ont été destinataires du compte-rendu de la dernière réunion.

Adoption du procès-verbal de la dernière séance : Madame le Maire demande aux membres du Conseil s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la dernière séance qui s'est déroulée le 28 janvier 2016. Aucune observation n'étant faite, le procès-verbal de la dernière séance est adoptée à l'unanimité.
Signature du Registre des Délibérations.

ORDRE DU JOUR**I - FINANCES****1/ Etude de faisabilité d'un multiservices**

Madame le Maire rappelle à son conseil l'étude de faisabilité d'un multiservices et sa présentation le 4 juin 2015 (DCM2015_30) par la CCI de Rochefort, et sa décision de ne pas donner suite au projet.

Une facture de 990€ relative à l'étude a été honorée le 25/6/15 sur l'article 2031 -opération 59. L'opération ne s'étant pas concrétisée, il y a lieu maintenant d'amortir la somme de 990€ en une fois.

Accord unanime du Conseil

Délibération 2016/14**2/Révision loyer logement social - 6 rue de l'Ecole à compter de février 2016**

Madame le Maire informe son conseil que chaque année à la date anniversaire du contrat de location, le montant des loyers est révisé en fonction de la variation de l'indice de révision des prix.

Pour le logement d'une surface d'habitation de 94 m² situé au 6 rue de l'Ecole il y a une variation inférieure à -0,03 €, soit 0,01%.

En conséquence le loyer du logement reste inchangé pour cette nouvelle année, il y a lieu de le maintenir à 393 €. Accord unanime du Conseil Municipal.

Délibération 2016/15**3/ Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016 - TH/TFB/TFNB**

Madame le Maire rappelle que les taux de 2013, 2014 et 2015 ont été respectivement de 7,60%, 17,50% et 57,60%.

Après avoir délibéré le Conseil décide à l'unanimité le maintien des taux pour 2016, pour un total général de 162.107 €.

Délibération 2016/16**4/Syndicat Départemental et d'équipement rural (SDEER)**

Madame Berthommé Suzette informe le conseil que le SDEER a adressé des devis concernant :

- ✓ la mise en place au lieu-dit «le Roseau » d'un point lumineux et d'un candélabre,
- ✓ d'un raccord sur point lumineux existant (ZI 83), à « Bois Joly »,
- ✓ le remplacement à Simoussais du foyer vétuste ZY 79 situé rue de l'Usine et la mise en place d'un candélabre à la rue du Mignon.

La mise en place se fera avec une participation du SDEER à hauteur de 50 %. Les 50 % autres à la charge de la Commune, soit une somme totale ht de 6.650 €.

Le conseil décide le règlement en une fois, après réalisation des travaux. Il y aura lieu de faire les écritures sur le 041 (opération d'ordre) au budget prévisionnel. Accord unanime du conseil.

Délibération 2016/17

II - PERSONNEL

Le huit clos est demandé par un adjoint, le conseil municipal à l'unanimité donne son accord. L'ensemble des délibérations du point II se fait à huit clos.

1/ Avancement de grade / RATIOS PROMUS / PROMOUVABLE

Madame le Maire rappelle à son conseil la DCM 2016/05 prise le 28/01/16 relative au taux uniforme pour tous les grades 100% pour l'année 2016 et les années suivantes, et informe que le Comité Technique a émis, en séance du 5 février 2016, un avis favorable (Collège des représentants du personnel et Collège des élus). Il y a lieu maintenant de délibérer sur la détermination du taux de promotion d'avance de grade. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- Vu l'avis favorable du Comité technique paritaire en date du 5 février 2016 de fixer des ratios d'avancement de grade à 100% pour chaque grade d'emplois du personnel pour l'année 2016 et années suivantes,

- Adopté à l'unanimité du conseil municipal.

Délibération 2016/18

2/Plan de Formation

Madame le Maire rappelle à son conseil que l'Union régionale des Francas Poitou-Charentes assure l'encadrement des actions de formation BAFA et qu'une convention a été prise le 28 janvier 2016 (DCM 2016/06) où la coordinatrice TAP durant les vacances de février 2016 et durant son temps de travail avait la possibilité d'encadrer une formation BAFA. Cette formation n'a pas eu lieu par manque de participant. Une autre formation est prévue à Saintes du lundi 11 au mardi 19 avril 2016. L'Association Les Francas propose à nouveau de prendre en charge la formation BAFA pour un agent de la Commune.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents les propositions du Maire de partager la démarche de l'Union régionale des Francas et de signer une convention.

Délibération 2016/19

3/Stage « Formation en milieu professionnel »

Madame le Maire informe son conseil qu'une demande de stage « secrétariat gestion » pour la période du 6 juin au 1^{er} juillet 2016 a été faite. Le stage ne sera pas rémunéré. Madame le Maire propose que les repas du midi à la cantine soient pris en charge par la Mairie et qu'une déclaration soit faite auprès de la compagnie d'assurances la SMACL.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents les propositions du Maire et l'autorise de signer une convention.

Délibération 2016/20

III - DEVELOPPEMENT DURABLE

1/Prom'Haies

Madame le Maire rappelle que dans la DCM 2015/53 le conseil s'est engagé dans le projet Semaine régionale de l'arbre et de la haie 2015 en mettant sur le terrain des Grands Bois un arboretum et sur le terrain de Mortagne un verger.

- Une première facture de 4.138,01€ concernant les jeunes plants a été payée le 18 janvier 2016 (article 2121 - opération 53 - inventaire 212120152).

Il y a lieu de payer une deuxième facture répartie de la manière suivante :

✓ fonctionnement :

- adhésion à l'association Prom'Haies de 43.80€ (article 6281),

- conception « participative de l'aménagement paysager » de 900€ (article 6238)

- animations grand public et scolaire de 675€ (article 6238).

✓ Investissement

- coordination de l'opération avec les acteurs locaux et assistance technique au

- Maître d'ouvrage pour un montant de 337.50€ (article 2121 opération 53 - inventaire 212120152).

Après avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité d'ouvrir une ligne de crédit pour la partie investissement et s'engage à l'inscrire aux crédits du Budget Primitif 2016, puis demande à Madame le Maire de prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi financier et l'autorise à signer les différents documents permettant de valider la fin des travaux.

Délibération 2016/21

2/Embellissement de la Commune

Madame le Maire rappelle à son conseil que fin 2015 les illuminations de Noël n'ont pas été posées étant hors d'usage, il y a lieu de renouveler les décorations. De plus Madame le Maire propose de faire embellir les trottoirs par des bacs à fleurs en bois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec une abstention décide d'inscrire en investissement une nouvelle ligne « embellissement Commune » pour une somme maximum de 6.000 € et charge la commission fêtes et cérémonies du suivi de l'opération et autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier et à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif et financier de la délibération.

Délibération 2016/22

IV - SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRIFICATION ET D'EQUIPEMENT RURAL- SDEER

Madame le Maire rappelle que les statuts du Syndicat département d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime (SDEER) ont été définis par l'arrêté préfectoral n°06-393-DRCL-B2 du 27 janvier 2006.

Lors de sa réunion du 10 avril 2015, le Comité syndical du SDEER a décidé de modifier les statuts afin d'ajouter des compétences à caractère optionnel relative à l'infrastructure de recharge de véhicules électriques.

Madame le Maire donne lecture de la délibération du SDEER et de cette modification qui consiste à amender les statuts.

Le conseil municipal à l'unanimité après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré,

- donne un avis favorable au projet de modification des statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime, tel qu'il a été voté par son Comité syndical le 10 avril 2015.

Délibération 2016/23

V - COMPETENCE PROTECTION INCENDIE

Madame BERTHOMME Suzette, 2^{ème} adjoint informe le Conseil de la loi de mai 2011 qui rappelle que la défense extérieure contre l'incendie est un pouvoir de police spéciale du maire, que les investissements y afférant sont à la charge du budget général de la commune et son décret du 27 février 2015, publié le 1^{er} mars 2015 prévoit que les communes compétentes seront désormais chargés des travaux nécessaires à la création et à l'aménagement des points d'eau, leur accessibilité, signalisation, approvisionnement, maintenance et contrôles réguliers. Ces tâches pourront également être déléguées à d'autres personnes publiques ou privées.

A ce titre la RESE (Régie d'Exploitation des Services d'eau de la Charente-Maritime) située à Saintes s'engage à nos côtés et propose les services pour réaliser toutes les prestations relatives au bon fonctionnement des ouvrages de DECI (défense extérieure contre l'incendie).

Le recensement des points incendies effectué par le SDIS pour notre commune sont les suivants :

Ouvrage	Nombre	Coût unitaire €	Total HT €
Bouche	0	50	0
Citerne	3	35	105
Poteau	8	60	480
Puisard	5	35	175

Cela représente un montant annuel d'intervention estimé à 760 €HT

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité décide de confier le contrôle de points de défense incendie de la commune à la RESE, au regard des engagements de celle-ci, et autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif.

Délibération 2016/24

VI - CONVENTIONS

1/ Convention COLAS SUD OUEST

Madame le Maire informe son conseil que la société COLAS projette de réaliser des travaux sur la ligne SNCF entre Niort et La Rochelle du 9 mai au 20 juin 2016. Dans ce cadre l'aménagement d'accès provisoires et / ou de pistes latérales parallèles à la voie ferrée et de plateformes de stockage peut s'avérer nécessaire.

Le passage et la plateforme peuvent se faire sur la parcelle ZI 89 (Fief du Bouqueteau) dont la Commune est propriétaire.

Une autorisation d'occupation temporaire est demandée par la Société COLAS Sud Ouest jusqu'au 30 septembre 2016

Le conseil municipal à l'unanimité, après avoir entendu l'exposé donne un avis favorable et autorise Madame le Maire à signer la convention.

Délibération 2016/25

2/ Convention de fourrière pour le ramassage des animaux errants 2016

Madame le Maire rappelle la loi (Art. L.211-19-1 du Code Rural) interdisant la divagation d'animaux domestiques et des animaux sauvages apprivoisés,

Un animal en état de divagation ou accidenté est sous la responsabilité du Maire de la Commune où il a été trouvé (art. L.2212.21 et L.2212.2 du Code Général des Collectivités Territoriales),

Toute Commune doit disposer ou avoir une convention avec une fourrière. Le Maire doit assurer la prise en charge des animaux en dehors des heures ouvrées de la fourrière (Art. L.211-24 du Code Rural),

L'affichage en Mairie des modalités de prise en charge des animaux errants ou divagants sur le territoire de la Commune est obligatoire (Art. R.211.12 du Code Rural).

La Société Protectrice des Animaux (S.P.A.) de Saintes propose de renouveler pour l'année 2016 la Convention de Fourrière.

La Commune a le choix entre deux options :

*La première «avec» déplacement de la S.P.A. pour venir sur place prendre les animaux » pour un coût de 0,295 € par habitant, soit une contribution de **166.40 €** (520 habitants x 0.300 €).*

*La seconde «sans» déplacement de la S.P.A. » pour un coût de 0.255 € par habitant, soit une contribution de **135.20 €** (520 habitants x 0.260 €).*

Accord unanime du Conseil Municipal pour l'option première soit **166.40 €**, la Commune n'ayant pas de véhicule adapté au transfert des animaux.

Délibération 2016/26

VII - ANIMATIONS

1/ Amicale Motocycliste de Surgères :

Madame le Maire informe le conseil que l'Amicale Motocycliste de Surgères a adressé un courrier de demande d'autorisation d'organiser, le 4 septembre 2016, sa course d'endurance Tout Terrain au lieu dit « les bois communaux de la commune de Saint Pierre d'Amilly », et une demande d'arrêt provisoire de circulation des voies communales et chemins ruraux se trouvant sur le tracé du circuit. Accord du conseil Municipal.

2/Ecole de Saint Saturnin du Bois :

Madame le Maire communique au conseil que la Directrice de l'Ecole de Saint Saturnin a fait un courrier de demande de subvention afin de réaliser une sortie pédagogique au centre de découverte de la nature de la Frênaie les 2 et 3 mai prochains. Les classes concernées CP-CE2, CE1-CM1, soit 46 élèves et 8 adultes.

Le coût de la sortie est de 1.733€. Le projet sera en partie financé par une subvention provenant des Mairies de Saint Saturnin du Bois, de Saint Pierre d'Amilly, de l'APE et autre à hauteur de 813 € plus la coopérative scolaire de 460 €, la participation des parents de 10 € par enfant. Afin de finaliser le projet une demande de subvention est sollicitée.

Après en avoir délibéré le conseil à l'unanimité donne son accord et charge Madame le Maire de verser la somme de 15€ par enfant de Saint Pierre d'Amilly, et 7.50€ par enfant hors RPI, et d'informer Saint Saturnin du Bois.

Délibération 2016/27

VIII - APPELS D'OFFRES

Terrain Intergénérationnel et Réhabilitation de la Mairie :

Suite au dernier conseil municipal du 28 janvier 2016 (DCM 2016/08) la commission d'appels d'offres s'est réunie. Afin de finaliser au mieux le dossier (demandes de subventions, les devis...)

Madame le Maire propose que deux groupes d'élus soient constitués.

Le conseil décide à l'unanimité les deux groupes suivants :

- commission Terrain Intergénérationnel : Vincent Courboulay, responsable, Nathalie Dubois, Claude Madeira, Céline Fèvre, Joaquim Perez,

- commission Réhabilitation Mairie : Suzette Berthommé, responsable, Jackie Boisson, Marie-Elisabeth Géraud, Joëlle Larelle.

Délibération 2016/28

IX -DIVERS

- ✚ Photocopieur, la maintenance va se terminer, il y a lieu de se renseigner auprès d'autres fournisseurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h15.

Emargement :

Fanny BASTEL

Vincent COURBOULAY

Suzette BERTHOMME

Jackie BOISSON

Nathalie DUBOIS

Céline FEVRE

Marie-Elisabeth GERAUD

Joëlle LARELLE

Claude MADEIRA

Joaquim PEREZ